



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**245^e séance du
CONSEIL DES GOUVERNEURS
CGV-151205**

**Le 5 décembre 2015
de 8 h 30 à 12 h 10**

**Salon du Chancelier
Pavillon Léopold-Taillon
Campus de Moncton**



CGV-151205

UNIVERSITÉ DE MONCTON

245^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

CGV-151205

Le 5 décembre 2015

de 8 h 30 à 12 h 10

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Alain Bossé	Nord-Ouest	Jean-Claude Savoie	Chancelier
Annie Hélène Boudreau	Professeure (Shippagan)	Jean Soucie	Nord-Ouest
Nérika Caissie	Étudiante (Shippagan)	Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier	U de M
Adélard Cormier	Sud-Est	Neil Vibert	Nord-Est
Michel Côté	Extérieur des régions		
Keith Coughlan	Sud-Est		
Micheline Daigle-LeBlanc	Extérieur du NB (NÉ)		
Édith Doucet	Extérieur des régions		
Alvery (Bill) Ferguson	Extérieur des régions		
Pascal Haché	Étudiant (Moncton)		
Raymond Lanteigne, président	Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan)		
Mathieu Lemieux	Étudiant (Edmundston)		
Benoît Long	Extérieur du NB (Ottawa)		
Josée Rioux-Walker	Nord-Ouest		
Paulette Robert	Nord-Est		
Stéphane Robichaud	Association des anciens, anciennes et amis (Moncton)		
Marie-Noëlle Ryan	Professeure (Moncton)		
		Marc Angers, directeur des communications, des affaires publiques et du marketing	U de M
		Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
		Jacques Paul Couturier, vice-recteur	Edmundston
		Sylvie Doiron, secrétaire d'assemblée	Moncton
		Marie-Linda Lord, vice-rectrice, affaires étudiantes et internationales (VRAÉI)	U de M
		Edgar Robichaud, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
		André Samson, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
		Sid-Ahmed Selouani, vice- recteur	Shippagan

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

PERSONNES EXCUSÉES

Jeannita Bernard, Hermel Landry, Blanca Navarro Pardiñas et Marie-France Pelletier

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3. NOMINATION AU CONSEIL DES GOUVERNEURS	4
4. ACCUEIL D'UN NOUVEAU MEMBRE.....	4
5. FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL DES GOUVERNEURS.....	4
6. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	5
7. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	5
8. CORRESPONDANCES.....	5
9. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5
10. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-151003 ET CGV-151117	5
11. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	6
11.1. Autres	6
12. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	6
13. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-151112.....	8
14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CEX.....	8
14.1. Rapport des ressources humaines	8
14.2. Nomination – Doyenne, doyen des Études <i>par intérim</i> au Campus de Shippagan	12
14.3. Autres	12
15. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION	12
16. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT.....	13
16.1. Fonds de dotation – choix d'un gestionnaire.....	13
16.2. Autres	14
17. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE	14
17.1. Principes directeurs du budget 2016-2017.....	14
17.2. Tarification des logements étudiants 2016-2017.....	16
17.3. Autres	17
18. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE.....	17
18.1. Nomination au Comité de placement.....	17
18.2. Modification à l'article 26 des Statuts et règlements.....	17
18.3. Nomination au Conseil des gouverneurs	18
18.4. Autres	18
19. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE	18
20. AFFAIRES NOUVELLES.....	18
21. PROCHAINE RÉUNION.....	18
22. CLÔTURE.....	18
23. HUIS CLOS — ÉVALUATION DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER.....	18

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
DOCUMENT.....	20
DOCUMENT A : Correspondance de Denis Caron.....	A(1)
DOCUMENT B : Ordre du jour adopté	B(1-2)
DOCUMENT C : Rapport du recteur et vice-chancelier	C(1-15)
DOCUMENT D : Procès-verbal du Comité conjoint de la planification CCJ-150930	D(1)
DOCUMENT E : Fonds de dotation – choix d’un gestionnaire.....	E(1-3)
DOCUMENT F : Principes directeurs du budget 2016-2017.....	F(1)
DOCUMENT G : Tarification des logements étudiants 2016-2017.....	G(1-2)
DOCUMENT H : Nomination au Comité de placement	H(1-3)
DOCUMENT I : Modification à l’article 26 des Statuts et règlements	I(1-4)
DOCUMENT J : Nomination au Conseil des gouverneurs	J(1-7)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d’un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d’un **P**.
- 2) Les procès-verbaux et les annexes du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l’adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/45>.
- 3) Par mesure d’économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion.

1. OUVERTURE

8 h 30 : Le président, monsieur Raymond Lanteigne, souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il donne la liste des personnes excusées. Il s'agit de la 245^e séance du Conseil des gouverneurs.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Les membres du Conseil des gouverneurs observent une minute de recueillement pour les personnes suivantes qui sont décédées récemment :

Marie-Mai Caissie, décédée le 11 novembre 2015. Elle était professeure à l'École de science infirmière.

Lorraine Cormier, décédée le 26 novembre 2015. Elle était nettoyeuse à la retraite au Campus de Moncton.

3. NOMINATION AU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le président du Conseil des gouverneurs rappelle que, depuis de nombreuses années, l'un des postes de représentant de l'extérieur des régions du Nouveau-Brunswick est occupé par une ou un sous-ministre. Depuis le mois d'octobre, monsieur Denis Caron, ancien sous-ministre, occupe un nouveau poste au Port de Belledune. Monsieur Caron a remis une lettre de démission (voir point 8 ci-dessous).

Le président explique que le Comité de gouvernance a été saisi de cette situation et a procédé à l'examen de nouvelles candidatures afin de pourvoir le poste. La candidature de madame Édith Doucet, greffière du Conseil exécutif et Chef de la fonction publique, a été retenue.

Madame Doucet est une ancienne sous-ministre des Affaires intergouvernementales et ancienne sous-ministre du Développement social. Elle est une employée de la fonction publique depuis 1983.

Le Conseil des gouverneurs procède à la nomination.

R : 01-CGV-151205

Alvery (Bill) Ferguson, appuyé par Stéphane Robichaud, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination d'**Édith Doucet** à titre de représentante de l'extérieur des régions du Nouveau-Brunswick pour un premier mandat de trois ans, soit de décembre 2015 à septembre 2018. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ACCUEIL D'UN NOUVEAU MEMBRE

Madame Édith Doucet fait son entrée en salle. Le président lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil des gouverneurs.

5. FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Invité : Jean-Marc Félio, président et directeur général de Leading Boards

Le président présente monsieur Jean-Marc Félio, président et directeur général de Leading Boards. Monsieur Félio donne une formation d'environ 30 minutes, formation portant sur le fonctionnement de la plateforme Leading Boards.

6. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Un avis de convocation a été envoyé le 20 novembre 2015 accompagné d'un avis de motion et de l'ordre du jour. La réunion est convoquée par le président du Conseil des gouverneurs, Raymond Lanteigne.

7. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

8. CORRESPONDANCE

Voir le Document A, p. 1

- Lettre de monsieur Denis Caron, adressée à monsieur Raymond Lanteigne, président du Conseil des gouverneurs, datée du 23 novembre 2015 dans laquelle monsieur Caron indique qu'il démissionne du Conseil des gouverneurs.
- Lettre de monsieur Christian Michaud, adressée à monsieur Raymond Lanteigne, président du Conseil des gouverneurs, datée du 27 novembre 2015 dans laquelle monsieur Michaud indique qu'il démissionne du Conseil des gouverneurs. Monsieur Michaud soulève plusieurs éléments dans sa lettre et celle-ci sera examinée par le Comité exécutif conformément à la *Politique relative au traitement de la correspondance adressée au Conseil des gouverneurs*.

9. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document B, p. 1-2

- Ajout de la rubrique 3 « Nomination au Conseil des gouverneurs »; la numérotation des points est ajustée en conséquence.
- Ajout de la rubrique 4 « Accueil d'un nouveau membre »; la numérotation des points est ajustée en conséquence.
- Monsieur Alvery (Bill) Ferguson présentera le rapport du Comité de gouvernance en l'absence de madame Marie-France Pelletier, présidente du Comité de gouvernance.

R : 02-CGV-151205

Adélard Cormier, appuyé par Micheline Daigle-LeBlanc, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

10. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-151003 ET CGV-151117

CGV-151003

R : 03-CGV-151205

Jean Soucie, appuyé par Neil Vibert, propose :

« Que le procès-verbal CGV-151003 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

10. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-151003 ET CGV-151117 (suite)**CGV-151117*****R : 04-CGV-151205***

Keith Coughlan, appuyé par Alain Bossé, propose :

« *Que le procès-verbal CGV-151117 soit adopté tel qu'il a été présenté.* »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

11. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**11.1. Autres**

Aucune question n'est soulevée.

12. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document C, p. 1-15

Présentation du recteur et vice-chancelier

À l'aide de diapositives électroniques, le recteur et vice-chancelier présente son rapport qui couvre la période du 3 octobre au 5 décembre 2015. Le rapport est divisé en trois parties, soit les dossiers de l'heure, les réalisations en lien avec la planification stratégique et les prix et distinctions.

➤ Partie 1 : Dossiers de l'heure

Plusieurs dossiers ont retenu l'attention au cours des dernières semaines, notamment le projet de révision stratégique des programmes du Nouveau-Brunswick, l'étude de marché philanthropique et l'étude sur l'impact économique.

▪ Révision stratégique des programmes

Le recteur rappelle que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a entamé un grand projet visant la révision stratégique des programmes. Le gouvernement a annoncé à plusieurs reprises qu'il souhaite réduire la dette de 500 à 600 M\$. Dans le rapport intitulé *Des choix pour remettre le Nouveau-Brunswick en marche – Révision stratégique des programmes* (déposé sur le Web le 27 novembre dernier), on peut lire que, dans le domaine de l'éducation postsecondaire, on souhaite faire des économies de 15 à 45 M\$. Des exemples de mesures sont donnés, notamment un financement axé sur le rendement pour les universités, une nouvelle formule de financement pour les universités et une nouvelle loi relative à la gouvernance.

Au sujet d'un financement axé sur le rendement, ceci semble indiqué que des indicateurs de rendement comme le taux de diplomation, le taux de placement, et le taux de satisfaction seraient utilisés pour définir le montant du taux de financement.

Au sujet de la nouvelle formule de financement, on parle d'un modèle orienté sur les résultats et la reddition de compte. Le recteur rappelle que nous sommes la seule université francophone au Nouveau-Brunswick. L'Université de Moncton est unique, différente des autres.

Au sujet de la nouvelle loi, on indique qu'un nouveau modèle de gouvernance garantirait un lien plus efficace entre le gouvernement et les universités.

12. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

Le recteur indique qu'il semble y avoir une déconnexion entre l'annonce que le gouvernement va créer des emplois, mettre de l'ordre dans les finances publiques, et améliorer les services aux familles tout en faisant des choix pour trouver des économies de 500 à 600 M\$ qui nous permettront d'investir dans les services de santé, l'éducation et les autres services sociaux. Malgré cette déconnexion, le recteur est d'avis que ce rapport annonce les choix du gouvernement pour la préparation du budget 2016-2017.

Le recteur indique que l'on tente d'organiser un forum qui regroupera divers intervenants du milieu universitaire (professeurs, étudiants, administrateurs, gouvernement) pour permettre un meilleur dialogue. La situation demeure floue et ambiguë. On doit gérer dans un manque de précision et de clarté. C'est pourquoi qu'il faut participer aux forums et faire partie de la conversation.

▪ Étude de marché philanthropique

Le recteur explique que la firme KCI (Ketchum) a été embauchée afin de faire une étude de marché à savoir si le terrain est propice pour une campagne de financement d'envergure, et si oui, quels sont les projets que l'on devrait développer. Le processus a été lancé cet automne et une trentaine de personnes ont passé des entrevues. Des séances avec des groupes de discussion (groupes focus) auront lieu prochainement. Par ailleurs, l'étude permettra d'identifier la cible. Pour le moment, l'objectif global de l'énoncé préliminaire des besoins est de 55 M\$.

Une présentation des résultats de l'étude de marché sera faite à l'Équipe de direction en février 2016. Une présentation au Comité exécutif et au Conseil des gouverneurs aura lieu par la suite.

▪ Étude sur l'impact économique

Un groupe de travail composé de monsieur Maurice Beaudin, monsieur Pierre-Marcel Desjardins et monsieur André Leclerc a été mis sur pied récemment. Ce groupe a reçu le mandat de démontrer l'impact économique de l'Université de Moncton en général, au niveau provincial, ainsi qu'au niveau des trois régions desservies par les campus. Les résultats seront remis au recteur au mois de mars 2016.

Discussion des membres¹

Les membres soulèvent plusieurs questions par rapport aux dossiers de l'heure. Les points suivants sont soulevés :

- Un gouverneur demande si la nouvelle loi sur la gouvernance remplacera celle portant sur l'Université de Moncton. Le recteur indique que non. Il s'agit plutôt d'une nouvelle loi portant sur la reddition des comptes et la formule de financement. Il rappelle que la Nouvelle-Écosse a un projet de loi portant sur la faillite des universités et que certaines mesures pourraient être similaires.
- Un gouverneur demande quels sont les types de consultations que le gouvernement a menés. Le recteur explique que le gouvernement a procédé en faisant des consultations publiques, des consultations sectorielles (incluant l'Université de Moncton) et des forums.
- Une gouverneure demande si l'Université va faire un commentaire sur le rapport du gouvernement. Le recteur indique qu'il est trop tôt et que les choix du gouvernement ne sont pas connus.

¹ Madame Édith Doucet, gouverneure, déclare un conflit d'intérêts et quitte la salle pour la durée de cette discussion.

12. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)➤ Partie 2 : Réalisations en lien avec le plan stratégique

Plusieurs réalisations ont vu le jour au cours des derniers mois. Celles-ci sont présentées dans le document C en annexe.

Le recteur souligne divers points, notamment les résultats d'un sondage portant sur les diplômées et diplômés en maîtrise pour l'année 2014. On note que le taux de placement global est de 92.4 % et que le taux de placement est de 100 % à la Faculté d'ingénierie, à la Faculté des sciences de l'éducation et à la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. Par ailleurs, 95.8 % se disent satisfaits ou très satisfaits de leur expérience académique globale au cours de la maîtrise.

Par ailleurs, le recteur indique qu'il y a eu au Campus de Shippagan le lancement du premier MOOC (cours en ligne ouvert à tous) sur la gestion des documents numériques. On note que 6 400 participantes et participants, répartis dans 70 pays, se sont inscrits. Le recteur explique que la visibilité de l'Institution est fort importante.

Discussion des membres

- Un gouverneur suggère que l'on envoie une copie du sondage à la revue Maclean's.
- Un gouverneur suggère que l'on fasse le point sur l'avancement des travaux liés à la planification stratégique. Le recteur rappelle que l'on peut retrouver beaucoup d'information sur le microsite *Vers l'U de M 2020*. Le plan stratégique est présenté annuellement au Conseil des gouverneurs.

➤ Partie 3 : Prix et distinctions du 1^{er} septembre au 30 novembre 2015

Plusieurs prix et distinctions sont à noter. Ceux-ci sont présentés dans le document C en annexe.

R : 05-CGV-151205

Adélarde Cormier, appuyé par Mathieu Lemieux, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

13. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-151112***R : 06-CGV-151205***

Jean Soucie, appuyé par Benoît Long, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal du Comité exécutif CEX-151112. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CEX**14.1. Rapport des ressources humaines**

Conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* adoptée par le Conseil des gouverneurs et des dispositions prévues aux paragraphes 87(1) et 88(1) des Statuts et règlements, voici les recommandations présentées aux fins de ratification :

14.1. Rapport des ressources humaines (suite)**Campus d'Edmundston****SABBATIQUES**

En conformité avec les dispositions de l'article 17 de la Convention collective entre l'APPUMCE et l'Université, il est recommandé qu'une année sabbatique soit attribuée à la professeure et aux professeurs suivants :

Sylvain FISET

Secteur Sciences humaines	Type ¹ A	1 ^{er} juil. 2016 au 30 juin 2017
---------------------------	---------------------	--

Renée GUIMOND-PLOURDE

Secteur Éducation et kinésiologie	Type C	1 ^{er} janv. 2017 au 30 juin 2017
-----------------------------------	--------	--

Julien MASSICOTTE

Secteur Sciences humaines	Type A	1 ^{er} juil. 2016 au 30 juin 2017
---------------------------	--------	--

Stephen WYATT

École de foresterie	Type C	1 ^{er} janv. 2017 au 30 juin 2017
---------------------	--------	--

ATTRIBUTION DE LA PERMANENCE D'EMPLOI ET/OU DE PROMOTION

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 31.05 de la Convention collective entre l'APPUMCE et l'Université, il est recommandé :

Que la permanence d'emploi soit attribuée à compter du **1^{er} juillet 2016** à la professeure et au professeur suivants :

Marc BASQUE

Secteur Éducation et kinésiologie

Sylvie MORIN

Secteur Sciences humaines

Que le rang d'agrégé soit attribué à compter du **1^{er} juillet 2016** au professeur suivant :

Robert LEVESQUE

Secteur Éducation et kinésiologie

Campus de Moncton**SABBATIQUES**

En conformité avec les dispositions de l'article 27 de la Convention collective entre l'ABPPUM (unité 1) et l'Université, il est recommandé qu'une année sabbatique soit attribuée à la bibliothécaire, aux professeures et aux professeurs suivants :

BIBLIOTHÈQUE CHAMPLAIN**Victoria Volkanova**

Bibliothèque Champlain	Type ² A	1 ^{er} juil. 2016 au 30 juin 2017
------------------------	---------------------	--

FACULTÉ D'ADMINISTRATION**Donatien AVELÉ**

Dép. de comptabilité	Type B	1 ^{er} janv. 2017 au 31 août 2017
----------------------	--------	--

¹ Selon les dispositions prévues à l'article 17 de la Convention collective entre l'APPUMCE et l'Université, une année sabbatique de type « A » est d'une durée de 12 mois, normalement du 1^{er} juillet au 30 juin et exceptionnellement du 1^{er} janvier au 31 décembre, une année sabbatique de type « B » est d'une durée de 8 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 août ou du 1^{er} mai au 31 décembre et une année sabbatique de type « C » est d'une durée de 6 mois, soit du 1^{er} juillet au 31 décembre ou du 1^{er} janvier au 30 juin.

² Selon les dispositions prévues à l'article 27 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université, une année sabbatique de type « A » est d'une durée de 12 mois, normalement du 1^{er} juillet au 30 juin et exceptionnellement du 1^{er} janvier au 31 décembre, une année sabbatique de type « B » est d'une durée de 8 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 août ou du 1^{er} mai au 31 décembre et une année sabbatique de type « C » est d'une durée de 6 mois, soit du 1^{er} juillet au 31 décembre ou du 1^{er} janvier au 30 juin.

14.1. Rapport des ressources humaines (suite)FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES

Jacques ARSENEAULT Dép. des arts visuels	Type A	1 ^{er} juil. 2016 au 30 juin 2017
Pier BOUCHARD Dép. d'administration publique	Type C	1 ^{er} juil. 2016 au 31 déc. 2016
Jeremy HAYHOE Dép. d'histoire et de géographie	Type A	1 ^{er} juil. 2016 au 30 juin 2017
André LAPOINTE Dép. des arts visuels	Type C	1 ^{er} juil. 2016 au 31 déc. 2016
Roger LORD Dép. de musique	Type C	1 ^{er} janv. 2017 au 30 juin 2017
Monique RICHARD Dép. de musique	Type C	1 ^{er} juil. 2016 au 31 déc. 2016
Marie-Noëlle RYAN Dép. de philosophie	Type A	1 ^{er} juil. 2016 au 30 juin 2017

FACULTÉ DES SCIENCES

Mohamed FARHLOUL Dép. de mathématiques et de statistique	Type A	1 ^{er} juil. 2016 au 30 juin 2017
Mustapha KARDOUCHI Dép. d'informatique	Type B	1 ^{er} janv. 2017 au 31 août 2017
Luc MARTIN Dép. de biologie	Type A	1 ^{er} juil. 2016 au 30 juin 2017
Pier MORIN Dép. de chimie et biochimie	Type B	1 ^{er} mai 2016 au 31 déc. 2016

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Michel LÉGER DEPP	Type C	1 ^{er} janv. 2017 au 30 juin 2017
-----------------------------	--------	--

FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Katherine GUÉRARD École de psychologie	Type A	1 ^{er} juil. 2016 au 30 juin 2017
Michel JOHNSON École de kinésiologie et de loisir	Type A	1 ^{er} juil. 2016 au 30 juin 2017
Roger G. LEBLANC École de kinésiologie et de loisir	Type C	1 ^{er} janv. 2017 au 30 juin 2017

Sabbatiques reportées à la demande de l'Employeur (accordées dans les cohortes antérieures)

Chantale BRUN École de kinésiologie et de loisir	Type A	1 ^{er} juil. 2016 au 30 juin 2017
Micheline GLEIXNER Faculté de droit	Type A	1 ^{er} juil. 2016 au 30 juin 2017
Gregory KENNEDY Dép. d'histoire et de géographie	Type A	1 ^{er} juil. 2016 au 30 juin 2017
Gérard POITRAS Dép. de génie civil	Type B	1 ^{er} mai 2016 au 31 déc. 2016

ATTRIBUTION DE LA PERMANENCE D'EMPLOI ET/OU DE PROMOTION

Conformément aux stipulations du paragraphe 25.32 ainsi qu'à celles des annexes « E » et « F » de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, il est recommandé :

14.1. Rapport des ressources humaines (suite)

Que la permanence d'emploi et la promotion au rang d'agrégé soient attribuées à compter du **1^{er} janvier 2016** à la professeure suivante :

Brigitte PRUD'HOMME Département d'administration

Que la permanence d'emploi et la promotion au rang d'agrégé soient attribuées à compter du **1^{er} juillet 2016** aux professeures et professeurs suivants :

Thomas HODD Département d'anglais
Jalila JBILOU École de psychologie
Michel JOHNSON École de kinésiologie et de loisir
Michel T. LÉGER Département d'enseignement au primaire
 et de psychopédagogie
Marie-Andrée PELLAND Département de sociologie
Leyla SALL Département de sociologie
Alain SIMARD Département de chimie et biochimie

Que la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du **1^{er} janvier 2016** à la professeure et au professeur suivants :

Sarah PAKZAD École de psychologie
Jean-François THIBAUT Département de science politique

Que la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du **1^{er} juillet 2016** à la professeure et aux professeurs suivants :

Martin FILION Département de biologie
Matthieu LEBLANC Département de traduction et des langues
Tania MORRIS Département de comptabilité
Jacques RICHARD École de psychologie

Que la promotion au rang de bibliothécaire III soit attribuée aux bibliothécaires suivants :

Pierre GOGUEN Bibliothèque Champlain
Amanda Rose HORSMAN Bibliothèque Champlain
Nathalie PARENT Bibliothèque Champlain

Campus de Shippagan**SABBATIQUES**

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 36.12 de l'Entente collective entre l'APPUMCS et l'Université, il est recommandé qu'une année sabbatique soit attribuée à la professeure et aux professeurs suivants :

Maurice BEAUDIN Secteur Administration, Arts et Sciences humaines	Type ¹ B	1 ^{er} janv. 2017 au 31 août 2017
Michelle LANDRY Secteur Administration, Arts et Sciences humaines	Type B	1 ^{er} janv. 2017 au 31 août 2017
Stéphane LAULAN Secteur Sciences	Type A	1 ^{er} juil. 2016 au 30 juin 2017

ATTRIBUTION DE LA PERMANENCE D'EMPLOI ET/OU DE PROMOTION

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 30 de l'Entente collective entre l'APPUMCS et l'Université, il est recommandé :

¹ Selon les dispositions prévues à l'article 36 de la l'Entente collective entre l'APPUMCS et l'Université, une année sabbatique de type « A » est d'une durée de 12 mois, normalement du 1^{er} juillet au 30 juin et exceptionnellement du 1^{er} janvier au 31 décembre, et une année sabbatique de type « B » est d'une durée de 8 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 août ou du 1^{er} mai au 31 décembre.

14.1. Rapport des ressources humaines (suite)

Que la permanence d'emploi au Campus de Shippagan soit attribuée à compter du **1^{er} juillet 2016**, à la professeure suivante :

Cynthia ROY-LEGACY

Secteur Science infirmière

R : 07-CGV-151205

Pascal Haché, appuyé par Annie Hélène Boudreau, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les sabbatiques et l'attribution de la permanence d'emploi et/ou promotion au Campus d'Edmundston, au Campus de Moncton et au Campus de Shippagan telles que présentées dans le Rapport des ressources humaines. »

Vote sur R07

Pour 20

Abstention 1

ADOPTÉE

Madame Marie-Noëlle Ryan demande que l'on note son abstention au vote sur la résolution R07-CGV-151205.

14.2. Nomination – Doyenne, doyen des Études par intérim au Campus de Shippagan

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que le concours pour doter le poste de doyenne ou doyen des Études au Campus de Shippagan est en cours. Ce poste, laissé vacant par Sid-Ahmed Selouani (devenu vice-recteur du Campus depuis le 1^{er} juillet 2015), est assuré *par intérim* par madame Marthe Robichaud. Le mandat intérimaire de madame Robichaud s'est terminé le 27 novembre 2015. Le poste n'a pas été doté avant cette date, et en conséquence, on demande une prolongation du mandat intérimaire de madame Robichaud. La proposition suivante est mise aux voix :

R : 08-CGV-151205

Jean Soucie, appuyé par Micheline Daigle-LeBlanc, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la prolongation du mandat de **Marthe Robichaud** à titre de doyenne des Études (par intérim) pour la période du 28 novembre au 30 juin 2016. »*

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

14.3. Autres

Aucune question n'est soulevée.

15. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Voir le Document D, p. 1

Présentation générale

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les grandes lignes du processus d'évaluation du programme de Baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical. Il rappelle que ce programme compte trois partenaires, soit l'Université de Moncton, le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et le Réseau de santé Vitalité. L'Université de Moncton offre les années 1 et 4 du programme, le CCNB offre les années 2 et 3 du programme et le Réseau de santé Vitalité offre les stages. Aux fins de cette évaluation, celle-ci porte sur les années 1 et 4 du programme.

15. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION (suite)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle également les étapes de l'évaluation d'un programme universitaire, notamment l'auto-évaluation par la Faculté des sciences, l'évaluation par des évaluateurs externes, et l'avis du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Questions et commentaires

- On demande si le taux de placement pour les stages est intéressant. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que le taux de placement est de 100 %.
- On demande si le marché est de plus en plus saturé. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que la demande est significative autant dans le secteur public que dans le secteur privé.
- On demande si le programme est disponible dans les trois grandes régions francophones de la province. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que la première année du programme est offerte dans les trois campus; la composante CCNB ne relève pas de la juridiction de l'Université de Moncton. Par ailleurs, on note qu'un cours en biochimie, suivi en quatrième année, n'est pas offert dans les trois campus.

R : 09-CGV-151205

Stéphane Robichaud, appuyé par Benoît Long, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que la Faculté des sciences étudie la possibilité de développer et d'offrir un cours terminal (type séminaire) de niveau 4000 pour le programme de Baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical afin de synthétiser l'ensemble de la formation et d'assurer une meilleure insertion professionnelle.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des sciences et les décanats des Études révisent et modifient les plans de cours en lien avec ce programme en définissant les cibles de l'apprentissage étudiant (objectifs généraux et spécifiques) dans une perspective d'assurer une plus grande pertinence et cohérence dans l'offre de la formation. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

16. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT**16.1. Fonds de dotation – choix d'un gestionnaire**

Invité : Daniel Goguen, président du Comité de placement

Voir le Document E, p. 1-3

Mot du vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines rappelle que, au cours de la dernière année, le Conseil des gouverneurs a révisé sa *Politique de placement* et a adopté des modifications le 6 juin dernier. La mise en œuvre de la nouvelle version a exigé la recherche de gestionnaires pour la gestion des titres à revenu fixe sans contraintes, des titres de participation étrangers et des titres de participation de pays émergents.

16.1. Fonds de dotation – choix d'un gestionnaire (suite)Présentation de Daniel Goguen, président du Comité de placement

À l'aide d'un document portant sur les diverses étapes du processus, le président du Comité de placement, Daniel Goguen, explique qu'un mandat a été donné à la firme Mercer afin qu'elle procède à une cueillette d'information sur les gestionnaires qui pourraient être considérés en tant que candidats potentiels pour un mandat d'actions mondiales pour le fonds de dotation de l'Université de Moncton. Une série de critères a été utilisée afin d'identifier des gestionnaires finalistes.

Le président explique qu'un sous-comité du Comité de placement a été mis sur pied afin d'établir une liste courte (quatre gestionnaires). Les finalistes ont alors été invités à une réunion du Comité de placement afin de faire des présentations. À la suite de ces rencontres, le Comité de placement a retenu deux gestionnaires, soit Mawer et Blackrock.

Le président répond à quelques questions portant sur les prochaines étapes et sur les marchés émergents.

Les prochaines étapes seraient l'avis aux nouveaux gestionnaires, la négociation des nouvelles ententes et la coordination du transfert des actifs du gestionnaire sortant aux deux nouveaux gestionnaires.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 10-CGV-151205

Neil Vibert, appuyé par Paulette Robert, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs approuve le choix des sociétés Mawer et Blackrock pour l'attribution du mandat d'actions mondiales pour le fonds de dotation de l'Université de Moncton. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

16.2. Autres

Aucune question n'est soulevée.

17. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE**17.1. Principes directeurs du budget 2016-2017**

Voir le Document F, p.1

Mot du président

Le président du Comité de finance, Stéphane Robichaud, explique que le Comité a discuté longuement des principes directeurs du budget pour l'année financière 2016-2017. Il rappelle que l'Université a des défis démographiques et des défis financiers. Les principes directeurs ont été élaborés en tenant compte de ces contextes.

Présentation du vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines

À l'aide de diapositives électroniques, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) fait une mise en situation des défis financiers dont fait face l'Université. Il rappelle que l'Université a connu une chute dans ses inscriptions au cours des dernières années. Pour l'année 2014-2015, l'Université a connu une chute de 152 inscriptions. Cette chute a eu un impact sur les revenus de l'Université et il rappelle qu'un effort collectif considérable des responsables des budgets dans les trois campus fut nécessaire. Il rappelle aussi que, en avril 2015, l'Université devait considérer des mesures correctives en raison d'un déficit projeté d'environ 6 M\$.

17.1. Principes directeurs du budget 2016-2017 (suite)

Le VRARH note les points suivants :

- Depuis trois sessions, le nombre de nouvelles étudiantes et de nouveaux étudiants est en diminution. Janvier 2016 s'annonce de même.
- À ce moment-ci, le recrutement en Guinée n'est pas possible en raison de la fermeture des frontières à la suite de la maladie Ebola.
- Au Nouveau-Brunswick, il y a moins d'élèves inscrits dans les écoles francophones, ce qui a un impact sur le recrutement des étudiantes et des étudiants.
- La compétition entre les universités (Québec, Ontario) est de plus en plus importante. L'Université de Moncton doit tirer son épingle du jeu en développant des stratégies de recrutement innovatrices et agressives.

Le VRARH rappelle également que les revenus de l'Université proviennent principalement des subventions provinciales du Nouveau-Brunswick et des droits de scolarité. Les principes directeurs doivent guider la préparation du budget, budget qui doit tenir compte à la fois du contexte financier de la province et du déclin démographique de la population étudiante.

Le VRARH présente les projections budgétaires 2016-2017 (sans mesure corrective). À l'aide de diapositives électroniques, le VRARH explique qu'un gel dans les subventions provinciales entraînerait un manque à gagner de 3.4 M\$ dans le budget de l'Université. S'il y a une diminution de -2 % dans les subventions provinciales, l'Université aurait un manque à gagner de 5.4 M\$.

Le défi est de taille et sera plus difficile à relever qu'en 2015-2016. Le VRARH rappelle que l'on doit respecter l'objectif d'équilibre budgétaire dans les opérations régulières. Le VRARH note que des efforts de rationalisation seront nécessaires. Cela étant dit, il indique que cette approche n'est pas soutenable à long terme. Il faut savoir sensibiliser les gouvernements, intensifier des efforts de recrutement et diversifier des programmes académiques en accueillant des étudiantes et des étudiants internationaux. Il faut également considérer revoir la programmation académique et éliminer certains services.

Le VRARH présente les principes directeurs (voir Document F). Le budget doit respecter l'objectif d'équilibre budgétaire. De plus, il doit également respecter les principes suivants :

1. Prioriser l'investissement dans l'enseignement et en recherche-développement-crétion-innovation et dans les services d'appui académique à la population étudiante.
2. Prioriser l'accès aux études universitaires en gardant au minimum l'augmentation des droits de scolarité et en maintenant un programme d'aide financière pour les étudiantes et étudiants en besoin.
3. Assurer l'investissement dans les domaines stratégiques pour le développement de l'Université à partir d'une rationalisation et d'une priorisation des activités courantes.

Commentaires des membres

Les points suivants sont soulevés par les membres du Conseil des gouverneurs.

- Les étudiantes et les étudiants ont peur de faire des études en français en raison de l'insécurité linguistique. Il faut améliorer les programmes en mettant de la pression sur le gouvernement. On doit trouver un moyen d'augmenter les inscriptions. Il faut trouver des solutions à la problématique.
- Une nouvelle approche est celle des cours en ligne pour les élèves francophones de la 12^e année. Ceci devrait être intéressant pour le recrutement.

17.1. Principes directeurs du budget 2016-2017 (suite)

- Si le gouvernement du Nouveau-Brunswick utilise des indicateurs de rendement axé sur le taux de diplomation pour calculer la subvention annuelle, l'Université de Moncton n'y arrivera pas.
- On indique souvent que la révision de la programmation académique s'avère nécessaire. Il s'agirait mieux de réviser la mission de l'Université de Moncton.
- Les contraintes semblent importantes. Est-ce que la University of New Brunswick (UNB) a les mêmes problèmes? Le recteur indique que le défi est probablement plus important à UNB en raison de la structure salariale qui est plus coûteuse. Chaque université fait face à un défi de taille qui lui est propre.
- Les défis financiers sont importants depuis au moins trois ans. C'est ensemble que nous devons trouver les moyens de relever le défi. Il faut faire du lobbying ensemble et faire preuve de grand leadership. Innovons. Agissons. C'est notre université. Il faut aller vers de meilleures visées.

La proposition suivante est mise aux voix :

R : 11-CGV-151205

Benoît Long, appuyé par Paulette Robert, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les principes directeurs du budget pour l'année financière 2016-2017 tels qu'ils ont été présentés. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

17.2. Tarifification des logements étudiants 2016-2017

Voir le Document G, p.1-2

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente le document intitulé *Tarifification des logements universitaires pour l'année 2015-2016*. Les augmentations proposées pour l'année 2016-2017 varient selon un écart de 0 % à 1,4 %. La répartition est la suivante :

Campus d'Edmundston	Augmentation de 0,9 % à 1,1 %
Campus de Moncton	Augmentation de 0 % à 1,4 %
Campus de Shippagan	Augmentation de 1 %

Ces nouveaux taux tiennent compte du taux d'occupation des résidences et de la concurrence sur le marché.

Un gouverneur indique que la situation financière des étudiantes et des étudiants est fragile et que ces coûts viennent s'ajouter au fardeau financier. Par ailleurs, il demande si une étudiante ou un étudiant peut faire des paiements par mois. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines indique que l'Université de Moncton fait face à des défis particuliers. La rentrée universitaire a lieu en janvier et en septembre. Si les paiements sont mensuels, et que l'étudiante ou l'étudiant quitte son logement au cours de la session, cela risque de mettre l'Université dans une situation fragile financièrement.

La discussion se poursuit. On note qu'il est difficile de recruter de nouveaux locataires en pleine session et ceci ferait en sorte qu'un certain pourcentage ne serait pas récupérable.

On note également que le taux d'occupation varie d'un campus à l'autre. Au Campus d'Edmundston, le Congrès mondial acadien a permis de connaître une bonne année en 2014-2015; cela nne sera pas toujours le cas. Des démarches sont en cours pour transformer une résidence universitaire en résidence collégiale/universitaire afin d'augmenter le bassin des locataires.

Une gouverneure suggère que, dans la foulée des collaborations avec les CCNB, que l'on développe des programmes courts (de trois à quatre mois), ce qui permettrait de loger les étudiantes et les étudiants sur le campus pendant la durée du programme.

17.2. Tarification des logements étudiants 2016-2017 (suite)

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 12-CGV-151205

Michel Côté, appuyé par Benoît Long, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les tarifs de location pour l'année 2016-2017 tels qu'ils ont été présentés dans le document Tarification des logements universitaires pour l'année 2016-2017. »

Vote sur R12 Pour 19 Contre 2 ADOPTÉE

17.3. Autres

Aucune question n'est soulevée.

18. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE**18.1. Nomination au Comité de placement**

Voir le Document H, p.1-3

Alvery (Bill) Ferguson explique que monsieur Grégoire Landry a complété trois mandats au sein du Comité de placement. Son mandat s'est terminé en septembre. Le Comité de gouvernance a examiné plusieurs candidatures et a retenu celle de madame Nathalie Wybouw.

R : 13-CGV-151205

Alvery (Bill) Ferguson, appuyé par Jean Soucie, propose :

*« Que **Nathalie Wybouw** soit nommée membre du Comité de placement pour un premier mandat de trois ans, soit de décembre 2015 à septembre 2018. »*

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

18.2. Modification à l'article 26 des Statuts et règlements

Voir le Document I, p.1-4

Alvery (Bill) Ferguson présente les modifications proposées à l'article 26 des *Statuts et règlements* de l'Université de Moncton. Ces modifications s'avèrent nécessaires à la suite de l'adoption du *Code d'éthique des membres du Conseil des gouverneurs*.

Les modifications prévoient que le Comité de gouvernance aura comme rôle de voir à l'application du Code d'éthique et de toutes procédures découlant du Code. De plus, le Comité de gouvernance veillera au respect et à la promotion du Code d'éthique et exercera toutes les responsabilités qui lui seront conférées aux termes dudit Code.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 14-CGV-151205

Alvery (Bill) Ferguson, appuyé par Keith Coughlan, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications proposées à l'article 26 (Comité de gouvernance) des Statuts et règlements de l'Université de Moncton. »

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

18.3. Nomination au Conseil des gouverneurs

Voir le Document J, p.1-7

Alvery (Bill) Ferguson rappelle que le gouverneur Christian Michaud a remis sa démission comme membre du Conseil des gouverneurs au cours des derniers jours. Monsieur Michaud a eu l'occasion de discuter de son départ avec le président du Conseil des gouverneurs et la présidente du Comité de gouvernance.

Le Comité de gouvernance s'est réuni le 4 décembre afin d'examiner sa banque de noms pour une ou un représentant du Sud-Est du Nouveau-Brunswick. Le nom de madame Corinne Godbout a été retenu. Madame Godbout est avocate, experte en droit fiscal.

R : 15-CGV-151205

Alvery (Bill) Ferguson, appuyé par Stéphane Robichaud, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Corinne A. Godbout** à titre de représentante du Sud-Est du Nouveau-Brunswick pour un premier mandat de trois ans, soit de décembre 2015 à septembre 2018. »*

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

18.4. Autres

Aucune question n'est soulevée.

19. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les grandes lignes du procès-verbal de la réunion du Sénat académique du 30 octobre dernier. Un gouverneur demande pourquoi l'on a procédé à l'abolition du programme de Maîtrise en français. Le vice-recteur indique que le programme n'a attiré que trois étudiants au cours de la dernière décennie.

20. AFFAIRES NOUVELLES

Un gouverneur félicite le Comité de gouvernance pour la mise en place de la plateforme Leading Boards.

21. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu à Moncton le samedi 16 avril 2016.

22. CLÔTURE

La réunion se termine à 12 h 10.

23. HUIS CLOS — ÉVALUATION DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Tous les membres non-votants quittent la salle, sauf la secrétaire générale. Les membres du Conseil des gouverneurs procèdent à l'évaluation du recteur et vice-chancelier à huis clos.

Le rapport du Comité exécutif portant sur l'évaluation annuelle du recteur et vice-chancelier est lu en entier. Par la suite, une discussion a eu lieu. La proposition suivante est mise aux voix :

23. HUIS CLOS — ÉVALUATION DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER
(suite)***R : 16-CGV-151205***

Jean-Claude Savoie, appuyé par Jean Soucie, propose :

Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Rapport du Comité exécutif portant sur l'évaluation annuelle du recteur et vice-chancelier et que celui-ci soit déposé dans le dossier officiel du recteur et vice-chancelier au bureau des Ressources humaines.

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

Lynne Castonguay
Secrétaire générale

DOCUMENTS

Conseil des gouverneurs • CGV-151205

